

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014





Une année de transition pour engager l'avenir !

L'année 2014 aura été incontestablement une année charnière permettant de préparer la mise en place de nombreux dispositifs et d'assurer la transition avec un nouvel environnement législatif et réglementaire. Dans la perspective de la mise en oeuvre nouvelle politique agricole commune, d'un nouveau programme de développement rural, de la loi d'avenir pour l'agriculture, d'une nouvelle gouvernance sanitaire, les équipes de la DRIAAF se sont fortement mobilisées pour conduire les chantiers inscrits au programme annuel mais pour aussi préparer, avec tous les partenaires et les directions départementales interministerielles, les nouveaux dispositifs de modernisation ou de programmation des politiques publiques en matière agricole, agroalimentaire, forestière et rurale.

Le Gouvernement et en premier lieu le Ministre de l'agriculture ont fait une priorité de l'emploi et de la performance économique et environnementale des exploitations. La DRIAAF s'est ainsi fortement mobilisée sur le renforcement de la politique de l'installation, les actions au profit de la compétitivité durable des agricultures régionales, la préservation du foncier agricole et la préparation d'un nouveau plan pour l'agriculture biologique. Dans ce contexte, la DRIAAF s'est attachée à poursuivre ses missions en matière d'analyse économique, de prospective et d'enquêtes pour éclairer les choix régionaux et faire valoir les spécificités régionales.

Elle a, par ailleurs, activement participé, en relation étroite avec le Conseil régional, nouvelle autorité de gestion, à la préparation du programme de développement régional 2014-2020 en vue de son approbation en 2015.

Dans le cadre de la politique régionale de l'alimentation, la DRIAAF a poursuivi ses actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et l'inégalité alimentaire; ainsi que ses missions en faveur de la compétitivité et de l'emploi des industries agroalimentaires franciliennes.

Tout en poursuivant le développement des outils permettant d'améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les zones agricoles, la DRIAAF a poursuivi son action pour la réduction de leur usages en zone non agricole en informant les acteurs de la réglementation et des bonnes pratiques.

En outre, la DRIAAF, en partenariat étroit avec le Conseil régional, a travaillé à la mise en oeuvre d'actions en faveur de la structuration et d'une meilleure valorisation économique de la filière «forêt-bois» francilienne, notoirement sous exploitée. Des travaux pour élaborer une charte afin de mobiliser le bois dans la construction et la rénovation des bâtiments publics, ont été engagés dans la perspective de la COP 21.

Enfin, pour l'enseignement agricole, qui occupe une place essentielle dans la construction de nouveaux modèles agricoles, la DRIAAF s'est attachée à élaborer un programme régional de transition agro-écologique formalisant l'engagement des établissements agricole en faveur du «produisons autrement».

Ces nombreux chantiers, dans une année de transition, ont permis de préparer et d'engager l'avenir grâce à la mobilisation de tous les agents de la DRIAAF, et plus largement des agents qui oeuvrent sur les thématiques du ministère chargé de l'agriculture dans la région Île-de-France. Je souhaite en cette occasion les remercier pour leur engagement quotidien.

Marion Zalay

L'agriculture, l'industrie agroalimentaire et la forêt franciliennes en quelques chiffres clés	6
--	---

Conforter la place des filières agricoles et forestières au sein de l'économie régionale	8
--	---

L'installation, une année placée sous le signe de la concertation	8
Le développement de l'agro-écologie en Île-de-France	8
Un appui renforcé aux filières et à leur structuration	8
De nouvelles actions pour lutter contre la pollution des eaux par les nitrates	9
Les usages coordonnés de l'eau dans le bassin Seine - Normandie	9
Un nouveau plan de soutien Etat-Région pour le développement de l'agriculture biologique	10
Le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations (PCAE)	10
La fin de gestion du PDRH et la transition 2014	11
Le programme de développement rural 2014 - 2020	11
Le soutien à l'emploi	11

Garantir une alimentation sûre et de qualité - Développer la compétitivité des entreprises agroalimentaires	12
---	----

Une vigilance de tous les instants pour protéger l'état sanitaire et phytosanitaire du territoire	12
La sensibilisation des acteurs pour réduire et améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires	12
Une nouvelle gouvernance sanitaire animale et végétale régionale	12
La mise en oeuvre du nouveau programme national pour l'alimentation	13
L'appui à la filière agroalimentaire	13

Préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers dans un contexte périurbain aux fortes contraintes	14
---	----

Déclinaison du schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF)	14
Aménagement des territoires et préservation des activités économiques agricoles et forestières	14
Analyse fonctionnelle des espaces ouverts : un outil de dialogue	15
Un acteur pour surveiller et intervenir sur le foncier agricole : la SAFER	15

Soutenir la production de bois et la gestion des forêts	16
Promotion de la filière bois et développement des usages du bois	16
Une charte bois construction publique exemplaire	16
Classement de l'Arc boisé du Val-de-Marne en forêt de protection	16
Acquisition du Massif forestier de la Commanderie	17
Bilan d'étape du plan pluriannuel régional de développement forestier 2012/2016	17
L'enseignement agricole en Île-de-france, un contributeur majeur à la transition agro-écologique	18
La mise en oeuvre de la politique publique définie par la loi d'avenir pour l'agriculture	18
Le plan régional «enseigner à produire autrement»	18
Évolution de l'offre de formation	19
Assurer des fonctions d'analyse économique et de prospective, en complément des enquêtes statistiques	20
Paris et l'agriculture Francilienne de 1970 à 2010	20
Céré'Obs : troisième année d'observation en Île-de-France	20
L'observation des prix des produits frais sur le MIN de Rungis	20
Le programme d'enquêtes statistiques 2014	21
Chiffres-clés : le suivi de la conjoncture agricole et alimentaire en Île-de-France au SRISE	21
Zoom sur le MIN de Rungis en mai 2014	22
Le bilan de l'année agricole	23
Assurer un fonctionnement optimisé et l'accompagnement des personnels du ministère chargé de l'agriculture en région	26
Le dialogue social et l'accompagnement professionnel des agents	26
La politique de prévention des risques professionnels	27
Bilan 2014 de la formation	27

L'agriculture, l'industrie agroalimentaire et la forêt franciliennes en quelques chiffres clés

L'Île-de-France, région capitale, grande région urbaine, est aussi, c'est moins connu, une importante région agricole.

49 % du territoire sont composés de surfaces agricoles.



Les sols boisés couvrent 288 000 hectares, soit près de 25 % du territoire francilien.

Les 5 000 exploitations agricoles occupent 598 000 ha de terres agricoles (49% du territoire francilien).



LA FERME ÎLE-DE-FRANCE

En 2014, les grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves ...) représentent 62 % de la valeur de la production de la ferme Île-de-France.

Le blé pèse 41 % dans la production céréalière.

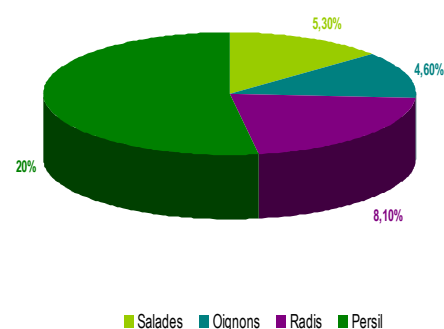
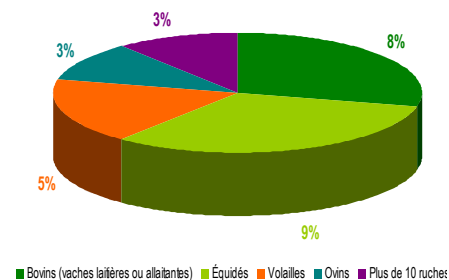
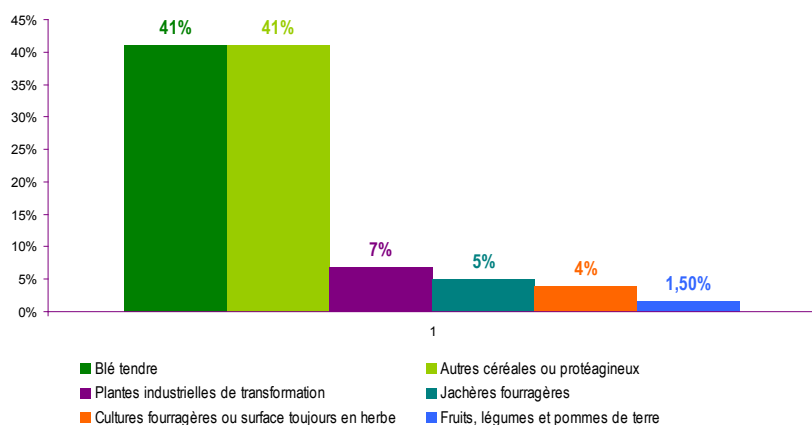
L'Île-de-France s'inscrit au 2ème rang national pour la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche.

L'Île-de-France est la 1ère région productrice de salades (hors laitues), 2ème productrice d'oignons blancs et de cresson et 4ème productrice de radis.

La place de l'élevage régresse, seuls les élevages équin et caprin ayant vu leurs effectifs augmenter au cours des dix dernières années.

40% des exploitations agricoles Franciliennes possèdent de 100 à 200 ha.

15 % exploitations commercialisent en circuits courts



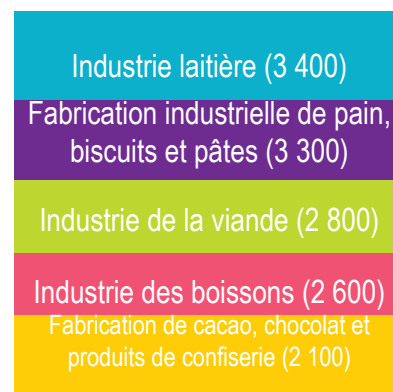
L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE, UN SECTEUR MAJEUR DE L'ECONOMIE FRANCILIENNE

1^{er} bassin national de consommation alimentaire, l'Île-de-France compte 12 millions d'habitants (près de 20 % de la population nationale) et accueille chaque année 40 millions de touristes.

30 % des repas sont pris hors foyer.

4^{ème} région française en nombre d'entreprises agroalimentaires. L'Île-de-France compte 21 000 établissements employant 140 000 salariés : 34 % dans la restauration collective/traiteurs, 32 % dans le commerce de gros, 19 % dans l'artisanat commercial et 15 % dans la transformation.

Répartition des effectifs salariés dans le secteur de la transformation



L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE FRANCILIEN

- Il concerne : -3850 élèves et stagiaires
-1850 apprentis ;
-24 établissements sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, dont 3 lycées agricoles publics, un établissement public national et 17 établissements privés, auxquels s'ajoutent 7 établissements publics de l'éducation nationale.

- Des diplômes à tous les niveaux, de la 4^{ème} au diplôme d'ingénieur, préparant à une multitude de métiers dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, du paysage et de l'environnement, des services et de la recherche.

- Le taux de réussite aux examens de l'enseignement technique s'élève à 79,70 % en 2014.

- 49,5 % des sortants des lycées agricoles franciliens sont en emploi 7 mois après la fin de leur formation. A l'issue d'un CAPA, le taux d'emploi avoisine 33 %, il s'établit à 61,7 % pour les terminales professionnelles et atteint 67,6 % pour les jeunes ayant préparé un BTSA.

- La spécialité aménagement paysager représente 43 % de la population totale des sortants de l'enseignement agricole en Île-de-France. 53 % des jeunes issus de cette spécialité sont en emploi 7 mois après leur sortie de formation.

LE PATRIMOINE FORESTIER FRANCILIEN

288 000 ha de surfaces boisées couvrent le territoire francilien dont 84 000 ha de forêt publique, soit 30 % de la forêt francilienne, 100 millions de visites par an, 150 000 propriétaires privés, 23 essences rencontrées, 90 % de feuillus, 10 % de conifères, 25 % de forêts domaniales, 5 % de forêts publiques non domaniales, 70 % de forêts privées, 30 % des forêts certifiées PEFC (Pan european forest certification).



Conforter la place des filières agricoles et forestières au sein de l'économie régionale

L'installation, une année placée sous le signe de la concertation

L'année 2014 a été marquée par la mise en place du comité régional de l'installation-transmission (CRIT), en charge au niveau régional de l'élaboration, du pilotage et du suivi de la stratégie régionale pour l'installation et la transmission en agriculture. Il regroupe l'ensemble des partenaires concernés par les questions essentielles de l'installation et du renouvellement des générations en agriculture et constitue le lieu privilégié de concertation et d'échanges.

A ce titre, le CRIT a été régulièrement réuni au cours de l'année 2014 pour élaborer et définir les paramètres de la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) adaptée à la région Île-de-France dans le respect d'un cadre national défini par le ministère en charge de l'agriculture. Ces travaux ont permis de nourrir le programme de développement rural (PDR) de la région Île-de-France. Ainsi, par la commission européenne, les futurs porteurs de projet désirant s'installer en agriculture peuvent bénéficier d'une DJA qui est

modulée positivement en fonction des caractéristiques de leurs projets et de leurs conditions d'installation (notamment installation en dehors d'une transmission familiale, projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi ou agro-écologiques). Ces conditions prennent également en compte les spécificités régionales (filières spécialisées à conforter et environnement périurbain).

Le développement de l'agro-écologie en Île-de-France

Afin d'étudier les modalités de déclinaison du projet agro-écologique en Île-de-France, un stagiaire IPEF a effectué une mission au sein de la DRIAAF entre mars et juin 2014, et produit un document riche en recommandations.

Suite à l'appel à projet CASDAR lancé en mai 2013, le projet porté par la chambre interdépartementale d'Île-de-France « agriculture de conservation : expérimentation et développement sur les territoires à enjeux environnementaux » a été retenu. Le premier comité de pilotage a eu lieu en septembre 2014.

La mesure agro-foresterie, lancée en 2013 se poursuivra dans le PDR Île-de-France 2014-2020.

Un appui renforcé aux filières et à leur structuration

La filière céréalière participe à la richesse économique régionale. A cet égard, la rencontre régionale céréalière du 25 novembre a abordé la problématique des variétés de blé à développer pour produire plus et mieux compte tenu des besoins des clients, du réchauffement climatique et de la pression environnementale. Par ailleurs, la DRIAAF participe à la réflexion, en lien avec le Conseil régional, au dispositif Pass filières qu'elle a lancé, notamment à la préparation d'actions visant à consolider la filière élevage et les filières horticole et pépinières.

Par ailleurs, les filières ont bénéficié en 2014 du soutien de FranceAgriMer, pour l'expérimentation dans les filières horticole et pépinières (70 000 euros) et pour l'appui technique dans le domaine de l'élevage (37 000 euros).



De nouvelles actions pour lutter contre la pollution des eaux par les nitrates

A la suite des travaux engagés à l'automne 2013 pour élaborer le 5^{ème} programme d'actions nitrates et sa déclinaison régionale, le groupe de concertation a terminé ses travaux au printemps 2014. Ceux-ci ont été complétés par une évaluation environnementale, une consultation administrative ainsi qu'une consultation du public. A l'issue de ces procédures, le Préfet de Région a approuvé le programme par arrêté du 2 juin 2014.

Pour mieux répondre aux demandes de la Commission européenne, ce programme est bâti sur un socle national et les composantes départementales sont remplacées par un volet régional. Trois domaines principaux ont été retenus par le groupe de concertation. Il s'agit de la limitation des périodes d'épandage, de la recherche d'un meilleur équilibre de la fertilisation ainsi que de l'optimisation de la couverture végétale au cours des périodes pluvieuses. Ce programme comporte des zones d'actions renforcées, autour des captages d'eau potable dont la teneur dépasse 50 mg d'azote par litre.

Par un arrêté signé le 2 juin 2014, le Préfet de région a également approuvé le référentiel régional pour l'équilibre de la fertilisation azotée en Île-de-France. Ce référentiel est élaboré par le groupe régional d'expertise nitrates (GREN). Il fournit au programme d'actions nitrates les bases du calcul à effectuer pour ajuster au mieux les doses d'engrais à apporter aux cultures. L'année 2014 constitue la première actualisation du référentiel établi le 29 août 2012.

En complément des travaux régionaux, ont été intégrés des éléments d'harmonisation nationale ou inter-régionale. L'actualisation concerne les besoins des plantes ainsi que les rendements prévisionnels.

Les usages coordonnés de l'eau dans le bassin Seine Normandie

La DRIAAF assure également les fonctions de coordination pour le bassin Seine-Normandie.

A travers sa participation aux diverses instances de l'agence de l'eau et du comité de bassin, la DRIAAF coordonne et informe les DRAAF et les DDT(M) du bassin concernant l'état des aides agricoles distribuées par l'agence de l'eau, ainsi que les principaux éléments de stratégie de l'agence de l'eau concernant les agriculteurs.

L'agence joue un rôle primordial dans le financement des actions agricoles localisées dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable. Son action s'inscrit dans le cadre européen des aides agricoles. A ce titre, elle utilise principalement deux canaux d'intervention financière :

- l'aide aux investissements, par l'intermédiaire du Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations agricoles annoncé par le PR et porté par le MAAF avec notamment des aides aux matériels permettant le désherbage mécanique ou la réduction des pollutions ponctuelles des eaux;
- les Mesures Agro-Environnementales (MAE), mesures surfaciques visant par exemple la réduction de l'usage des produits.

Le comité de bassin joue un rôle majeur dans la révision des zones vulnérables au titre de la directive nitrates, puisque les arrêtés sont pris à cette échelle. Dans sa séance du 4 décembre 2014, le comité de bassin a donné son avis sur le projet de zonage qui devra également recueillir les avis des collectivités et établissements consulaires. Il est à noter que les nouvelles zones proposées sont moins importantes en Seine-Normandie que dans le sud de



la France. En Île-de-France, aucune modification de zonage n'est apportée.

D'importants débats ont porté en 2014 sur l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), examiné dans des groupes de travail, puis en comité de bassin.

Ainsi, le comité de bassin a donné son accord pour la mise en consultation du SDAGE (6 mois à partir du 19 décembre 2014) mais en précisant que le document pourra évoluer, notamment suite à l'expertise juridique. Pour respecter le calendrier européen, c'est avant le 22 décembre 2015 que le SDAGE doit être approuvé.

Un nouveau plan de soutien Etat-Région pour le développement de l'agriculture biologique

Suite à la concertation régionale visant à contribuer au programme Ambition bio 2017 et au bilan du plan bio Etat-Région 2009-2013, la DRIAIF et le Conseil Régional d'Île-de-France ont mené une réflexion avec les acteurs de la production biologique en Île-de-France. Ce travail a conduit à fixer des objectifs de production ambitieux et à étendre la dynamique à l'aval de la filière, en mobilisant la recherche et la formation.

Ainsi un nouveau plan bio Etat-Région signé en novembre 2014 prévoit 31 actions, déclinées en différentes mesures qui seront mises en œuvre par des groupes techniques.

D'autre part, la DRIAIF soutient l'animation de projets en agriculture biologique. Ainsi, en 2014,

trois projets ont été soutenus pour un montant total de subventions de 118 000 euros.

Un nouvel appel à projet lancé en septembre 2014 a permis de retenir quatre projets au titre de 2015 pour un montant total de subventions de près de 155 500 euros.

Le Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations (Pcae)

Annoncé par le Président de la République comme une priorité pour la compétitivité de la ferme France, le Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations (Pcae) a été lancé courant 2014 par le ministère chargé de l'agriculture. Il a vocation à remplacer pour la programmation 2014-2020 plusieurs dispositifs d'aide aux investissements, et notamment :

- Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)
- Le Plan de Modernisation des Bâti-

ments d'Elevage (PMBE);

- Le Plan Performance Énergie (PPE).

La stratégie d'intervention a été définie autour des priorités suivantes :

- la modernisation des exploitations d'élevage, et en particulier la mise aux normes des exploitations dans les zones vulnérables telles que définies dans la directive nitrates;
- la double performance dans le secteur végétal;
- l'amélioration de la performance énergétique;
- de façon transversale, l'encouragement des démarches agro-écologiques, en particulier ceux conduits dans le cadre d'un groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Le Pcae doit s'articuler avec les plans de développement rural régionaux, afin d'optimiser le cofinancement européen par le FEADER et ainsi assurer un effet de levier dans le financement des projets choisis. Il s'inscrit donc dans le cadre des me-



sures d'aides aux investissements du plan de développement rural francilien, pour lesquelles d'autres financeurs - Conseil Régional, Conseils Généraux, Agence de l'eau, Parcs naturels régionaux - peuvent également apporter leurs contributions.

Pour l'élaboration du PCAE francilien, les réunions techniques préparées avec le Conseil Régional se sont tenues en décembre 2014 sur les questions d'énergie - méthanisation, le secteur animal et le secteur végétal avec un partenariat large d'acteurs. Les travaux se poursuivent au premier semestre 2015.

La fin de gestion du PDRH et la transition 2014

L'année 2014 a été une année de transition pour le développement rural, entre la fin du PDRH 2007-2013 et la mise en place du PDR 2014-2020.

En 2014, les services de la DRIAAF ont œuvré à l'accélération des paiements. En effet, la totalité des engagements juridiques doit être payée avant le 31 décembre 2015. Les efforts des services instructeurs devront se poursuivre en 2015 pour parvenir à payer l'ensemble des engagements juridiques sachant que la date limite des engagements comptables et juridiques est fixée au 30 avril 2015 pour l'axe 4 LEADER.

Le Programme de Développement Rural 2014-2020

Fruit d'un travail important mené sous le pilotage de la nouvelle autorité de gestion, avec l'association étroite de la DRIAAF, particulièrement mobilisée sur cet enjeu quinquennal, une première version du programme de développement rural (PDR) Île-de-France a été transmise à la Commission européenne / DG AGRI en avril 2014. Ce projet a fait l'objet d'observations de la Commission européenne en août 2014 (262 observations dont certaines relevant du cadre national).

Un début de réponse à la Commission européenne a été transmis par le Conseil Régional en décembre 2014. Depuis, les échanges avec la DG AGRI s'intensifient sur la partie relative à l'installation.

En parallèle des échanges avec la Commission, les travaux se sont poursuivis au niveau des acteurs régionaux sur le conventionnement (convention tripartite Etat / CRIF / ASP, conventions spécifiques CRIF avec chacun des services de l'État, conventions de délégation de signature) et la mise en place des circuits de gestion.

Le soutien à l'emploi

Les actions de formation ont connu une nouvelle année de réalisation avec l'organisme paritaire collecteur agréé des industries alimentaires (OPCALIM) et la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), dans le cadre d'un nouvel avenant à la charte nationale de coopération du secteur agroalimentaire signée en 2009; l'Etat a apporté un montant de crédits de 220 000 € dont 1/3 en provenance du ministère chargé de l'agriculture ; des actions de sécurisation des parcours professionnels et d'amélioration des conditions de travail ont ainsi pu être subventionnées.

Un courrier a été cosigné avec le directeur de la DIRECCTE pour promouvoir ces contrats dans le secteur non marchand, courrier diffusé largement auprès de nos partenaires.

Pour ce qui est des emplois d'avenir (EAV), des contrats ont été signés, notamment dans les secteurs de l'entretien des espaces verts (essentiellement avec des collectivités territoriales et des associations et aussi avec quelques entrepreneurs) et de la boulangerie-pâtisserie (bilan pour la période allant du 01/11/2012 au 31/12/2014).



PERSPECTIVES 2015 ▶

- ▶ La mise en œuvre de la réforme du 1er pilier de la PAC
- ▶ La mise en place des dispositifs du PDR et du PCAE : installation, modernisation, MAEC, agroforesterie
- ▶ Elaboration du schéma régional des structures et mise en œuvre des autres évolutions de la LAAF (foncier, forêt, agroécologie) de la LAAF
- ▶ La mise en place du schéma régional de l'agro-écologie
- ▶ La mise en place du nouveau plan bio

Garantir une alimentation sûre et de qualité et développer la compétitivité des entreprises agroalimentaires

Une vigilance de tous les instants pour protéger l'état sanitaire et phytosanitaire du territoire

La densité des infrastructures et des échanges confèrent à l'Île-de-France une responsabilité spécifique en matière de contrôle frontalier.

Trois postes de contrôle frontaliers situés sur les aéroports de Roissy Charles-de-Gaulle, d'Orly et au marché d'intérêt national (MIN) de Rungis, assurent le contrôle des végétaux et produits végétaux, des animaux, produits et sous-produits d'origine animale et des produits d'origine non animale destinés à l'alimentation animale importés sur le territoire, ainsi que la certification des produits exportés vers les pays tiers.

A l'importation, 15 300 lots de végétaux, produits végétaux et emballages en bois ont fait l'objet d'un contrôle en 2014, contrôles qui ont conduit à 300 interceptions, liées à la présence de parasites ou à des anomalies documentaires. Dans le domaine animal, 3 900 lots d'animaux vivants et 18 300 lots de produits d'origine animale et de produits destinés à l'alimentation animale ont été contrôlés.

Concernant l'activité du contrôle phytosanitaire à l'importation, la tendance est à la hausse sur les aéroports de Roissy et d'Orly par rapport à 2013, mais à la baisse sur le MIN de Rungis. De même le trafic sur l'aéroport de Roissy est en hausse pour les animaux vivants et les produits d'origine animale.

La sensibilisation des acteurs pour réduire et améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires

Dans le cadre du plan national ECO-

PHYTO, différents outils sont déclinés dans les régions (réseau d'épidémio-surveillance, bulletins de santé du végétal, réseau de fermes DEPHY, formations Certiphyto, suivi des indicateurs de l'évolution d'usage,...).

En complément, la DRIAAF finance des actions d'initiative régionale pour accompagner des opérations de communication sur la réduction et l'amélioration de l'utilisation des produits phytosanitaires tant sur les thématiques agricoles que non-agricoles. En 2014, l'appel à projets pour le financement d'actions régionales a permis de sélectionner 24 projets pour une enveloppe globale d'aide de 80 000 euros.

En outre, l'accent a été mis sur les actions en zones non agricoles. C'est ainsi qu'un courrier du Préfet de région aux 1200 maires des communes d'Île-de-France a accompagné l'envoi d'un guide sur la réglementation et les bonnes pratiques phytosanitaires en zones non agricoles. Enfin, un colloque d'une journée dédié au zéro phyto a été organisé à la préfecture de région. Préparé avec l'appui des correspondants ministériels « Etat exemplaire », il était destiné à l'ensemble des services de l'Etat et de ses établissements publics en région Île-de-France.

Une nouvelle gouvernance sanitaire animale et végétale régionale

La gestion des dangers sanitaires pour les animaux et les végétaux, dont certains sont transmissibles à l'homme, est un enjeu majeur à la fois pour la santé publique, pour l'économie agricole et pour l'environnement. Dans un contexte d'accélération de la circulation des marchandises, des animaux, des plantes et des personnes, où les évolutions

climatiques augmentent le risque d'apparition de maladies et où les citoyens sont de plus en plus sensibles aux questions de santé publique, de bien-être animal et de protection de l'environnement, les Etats généraux du sanitaire organisés en 2010 par le ministre chargé de l'agriculture ont conduit à rénover la politique de sécurité sanitaire.

Ainsi, après l'installation du conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV), en octobre 2013, 2014 a été l'année de la reconnaissance des organismes à vocation sanitaire (OVS) et des organismes vétérinaires à vocation technique (OVVT). En Île-de-France c'est le groupement régional de défense sanitaire d'Île-de-France qui a été reconnu OVS pour la santé animale ; c'est la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles d'Île-de-France qui a été reconnue OVS pour la santé des végétaux ; c'est, enfin, le groupement technique vétérinaire d'Île-de-France qui a été reconnu comme OVVT.

Ces 2 OVS maintenant reconnus ont une double mission. D'une part, ils devront fonder l'association sanitaire régionale qui aura vocation à porter des actions sanitaires d'obédience professionnelle dans les domaines de la santé animale et de la santé végétale. D'autre part, ils peuvent appuyer les services de l'Etat dans leurs missions régaliennes, en tant que délégataires.

Ainsi, dans la suite de ces nominations, un appel à candidatures comme délégataires en santé animale et un autre en santé végétale ont été lancés au dernier trimestre 2014, et ont permis de nommer la FREDON et le GRDS respectivement délégataires en santé végétale et en santé animale en décembre 2014. Les premières conventions-cadres de délégation pour la période 2015-2020 ont été signées à la suite.

La mise en œuvre du nouveau programme national pour l'alimentation (PNA) dans la Région capitale

Justice sociale, lutte contre le gaspillage et relocalisation de notre alimentation, éducation de la jeunesse, telles sont les nouvelles priorités du programme national pour l'alimentation présenté en 2014. Ces priorités sont celles déclinées en Île-de-France depuis deux ans :

► Plusieurs projets soutenus dans le cadre du PNA régional visent à favoriser des ponts entre de nouveaux gisements de denrées alimentaires comme les excédents de repas issus de la restauration collective et les associations d'aides alimentaires franciliennes. Il s'agit là d'accueillir des acteurs qui n'ont pas l'habitude de se croiser, ceux de la restauration collective et ceux de l'aide alimentaire. Il y a là un gisement considérable de repas potentiels, l'Île-de-France produit avec 8 000 cuisines centrales, plus de 500 millions de repas chaque année. Une fourchette basse permet d'estimer à 20 millions le nombre de repas aujourd'hui perdus.

► De nombreuses réflexions sur l'approvisionnement local pour la restauration collective sont également en cours. Elles sont du reste encouragées dans le cadre des plans territoriaux alimentaires dont la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt fait la promotion. La spécificité francilienne complexifie l'exercice : l'offre de produits locaux est très faible dans les filières Fruits et Légumes, Viande et Lait. Seule la filière céréalière pourvoit aux besoins. Elle est encore plus faible si la demande exige des produits sous signe de qualité (bio, label, IGP...). Il y a là un vaste chantier pour coordonner les plans territoriaux que les collectivités locales souhaitent mettre en œuvre. La Métropole du Grand Paris pourrait d'ailleurs en être un acteur incontournable.

L'appui à la filière agroalimentaire

S'agissant du secteur agroalimentaire, l'année 2014 a été également riche. Le contrat de la filière alimentaire a été décliné en Île-de-France dès janvier 2014 grâce aux travaux du Comité stratégique de la filière alimentaire qui a proposé un plan d'actions dans les domaines jugés prioritaires par les entreprises : emplois et compétences, outils de financement et structuration de la filière agroalimentaire, export, innovation, outils d'information interne et externe de la filière agroalimentaire.

Plus de vingt-et-une actions sont aujourd'hui suivies par l'État (DIRECCTE et DRIAAP) et les acteurs régionaux, ARIA Île-de-France, la Région Île-de-France, le CERVIA,... En parallèle, le Conseil Régional a mis en œuvre un nouvel outil d'aide auquel participe la DRIAAP, le Pass Filière IAA (Industries Agro-Alimentaires) dédié aux industries de la transformation francilienne, porté par l'ARIA Île-de-France.

Les dispositifs institutionnels sont dorénavant en place pour que ce secteur industriel bénéficie d'un accompagnement technique et financier à la hauteur de ses ambitions.



PERSPECTIVES 2015 ►

- Lancer l'appel à projets sur financements régionaux ECOPHYTO sur des actions de communication, d'information et de formation;
- Lancer l'appel à projets régional de la politique nationale de l'alimentation;
- Mettre en place les conventions quinquennales de délégation d'actions sanitaires avec l'organisation à vocation sanitaire (OVS) francilienne en matière de santé animale et celle en matière de santé des végétaux;
- Mettre en œuvre les premières conventions de délégation annuelles techniques et financières avec les deux OVS;
- Organiser un comité régional d'orientation et de suivi ECOPHYTO pour faire le bilan régional à mi-parcours du plan de réduction d'usages des produits phytopharmaceutiques;
- Organiser un comité régional de l'alimentation au printemps 2015 pour faire le bilan des actions du projet régional de l'alimentation;
- Relayer l'appel à projets national de la politique nationale de l'alimentation.

Préserver et valoriser les espaces, naturels et forestiers

Déclinaison du schéma directeur régional d'Île de France (SDRIF)

Durant l'année 2014, la DRIAIF s'est impliquée dans les travaux d'échanges et de communication en vue de la mise en œuvre du SDRIF (adopté fin 2013), particulièrement sur les enjeux de préservation des terres agricoles et les défis forestiers.

Dans le cadre du réseau rural et périurbain d'Île-de-France, la DRIAIF participe également avec le Conseil Régional, au groupe de travail multi-acteurs sur la gestion de l'espace.

Aménagement des territoires et préservation des activités économiques agricoles et forestières.

Dans le cadre de ses missions à caractère départemental, la DRIAIF s'est fortement mobilisée sur des

projets de création de zones d'activités commerciales (ZAC), et des révisions de plan local d'urbanisme (PLU) dans le cadre de mise en conformité des documents d'urbanisme avec le SDRIF et d'évolution de ces documents exigé par la loi ALUR (Accès au logement et urbanisme rénové).

Par ailleurs, suite à la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), la DRIAIF s'est impliquée dans la préparation des évolutions réglementaires notamment par un travail inter-services de l'Etat en région afin de faciliter la mise en place de la nouvelle commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF). Ainsi la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) devra-t-elle bientôt prendre en compte l'ensemble des espaces agricoles, naturels et forestiers et s'élargir à de nouveaux membres. Cette commission aura également de nouvelles missions en termes de suivi et de diagnostic, en

lien avec la préservation du foncier non urbanisé.

La DRIAIF a également initié en 2014 un travail de sensibilisation des élus sur le département du Val-de-Marne en partenariat avec le CAUE 94 (conseil en architecture, urbanisme et environnement). Un travail d'enquête auprès d'une dizaine de communes du département a été mené sur la question de la prise en compte des espaces agricoles. Ce travail d'analyse de terrain s'est poursuivi par la mise en place d'un cycle de conférences sur le thème « ville et agriculture » proposant des interventions et témoignages d'experts ainsi que des retours d'expériences de territoires engagés sur des démarches innovantes. Deux conférences ont eu lieu en 2014 réunissant chaque fois de nombreux participants principalement issus des communes de la petite couronne parisienne.



L'analyse fonctionnelle des espaces ouverts : un outil de dialogue

L'analyse fonctionnelle des espaces ouverts, élaborée par la DRIAAF et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) Île-de-France, est un outil destiné aux élus et aux services techniques des collectivités, aux services de l'Etat, aux syndicats, aux interprofessions agricoles et aux aménageurs du territoire. Cette méthodologie a pour objectif d'étudier les espaces ouverts - agricoles, forestiers et naturels- sous l'angle de leurs trois fonctions, économique (productive), sociale et environnementale, lors de l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme, de planification ou d'aménagement.

En association étroite avec les directions de l'aménagement et de l'environnement du Conseil Régional d'Île-de-France et le réseau des territoires agri-urbains, le projet de réalisation d'un film pédagogique a vu le jour en 2014. Il présente la méthodologie de l'analyse fonctionnelle des espaces ouverts et est destiné à être projeté lors de sessions de formation ou auprès d'élus concernés par la problématique.

L'année 2014 a été une année de transition entre la fin du contrat de projets 2007-2013 et le début du CPER 2015-2020 ; 300 000 euros de crédits du FNADT ont de nouveau été mobilisés, essentiellement pour participer au financement d'actions d'animation foncière et de veille foncière ; 552 communes sont surveillées par la SAFER.

La subvention nationale (63 250 euros de crédits du ministère chargé

de l'agriculture) a été attribuée après instruction des dossiers (dossiers relatifs à l'installation, aux aménagements parcellaires et aux aménagements parcellaires environnementaux).

Enfin, la DRIAAF a supervisé le dossier de renouvellement du droit de préemption de la SAFER pour une durée de trois ans ; le décret correspondant a été signé le 20 février 2014.



Un acteur pour surveiller et intervenir sur le foncier agricole : la SAFER

Suite à l'évaluation réalisée en 2013, la DRIAAF commissaire du gouvernement, a présidé deux réunions du comité de pilotage régional sur l'élaboration d'un nouveau programme pluriannuel d'activité de la SAFER (PPAS 2015-2021) ; celui-ci a été adressé au ministère chargé de l'agriculture, pour approbation, à la fin 2014.

L'activité de formulation d'avis sur les dossiers de demandes d'autorisation d'acquisition de terres agricoles, essentiellement par préemption (mais aussi, acquisitions amiables et adjudications) s'est poursuivie de façon très rythmée.

PERSPECTIVES 2015 ▶

- ▶ Accompagner la mise en œuvre du SDRIF ;
- ▶ Mettre en œuvre la CIPENAF et animer la coordination avec les DDT sur leurs CDPENAF ;
- ▶ Travailler à la mise en place de l'observatoire régional de consommation des espaces agricoles ;
- ▶ Valoriser le film sur l'analyse fonctionnelle ;
- ▶ Mettre en place le volet du CPER relatif à la SAFER.

Soutenir la production de bois et la gestion des forêts

Promotion de la filière bois et développement des usages du bois

La forêt qui occupe près de 25 % du territoire francilien a une vocation environnementale (réservoir de biodiversité, stockage du CO₂,...), économique (production de bois et de coproduits, emplois,...) et sociale (tourisme, détente, chasse, cueillette,...).

La vocation économique est notamment sous-valorisée et mérite d'être développée pour en assurer la pérennité.

S'appuyant notamment sur les actions définies dans le Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) 2012-2016, le comité de filière régionale a adopté en avril 2014 le plan d'action du Pass Filière forêt-bois Île-de-France.

Ce plan d'action, porté par l'interprofession forêt-bois régionale FrancÎlBois et co-financé par la Région, vise à structurer et développer l'ensemble de la filière bois francilienne.

Au-delà de la structuration de la fi-

lière régionale et de la mise en place d'une stratégie de communication, ce plan d'action vise à rechercher les moyens d'une plus grande utilisation du bois dans la production d'énergie (plaquettes forestières, granulés, bois bûches,...) mais surtout dans la construction (bâtiments et ouvrages d'art) à travers l'élaboration d'une charte bois construction publique exemplaire.

Une charte bois construction publique exemplaire

La charte bois construction publique a pour objectif d'engager les acteurs de la filière forêt et bois d'Île-de-France, à augmenter la part du bois dans la construction et la rénovation de bâtiments en utilisant préférentiellement la ressource locale. Les concepteurs de cette charte sont les services de l'Etat, les collectivités territoriales, l'ADEME, l'interprofession de la filière forêt et bois d'Île-de-France «FRANCÎLBOIS» et des organismes publics (ARENE, CNDB, institut technologique FCBA), ont travaillé à son élaboration en 2014 avec l'ambition d'aboutir avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages

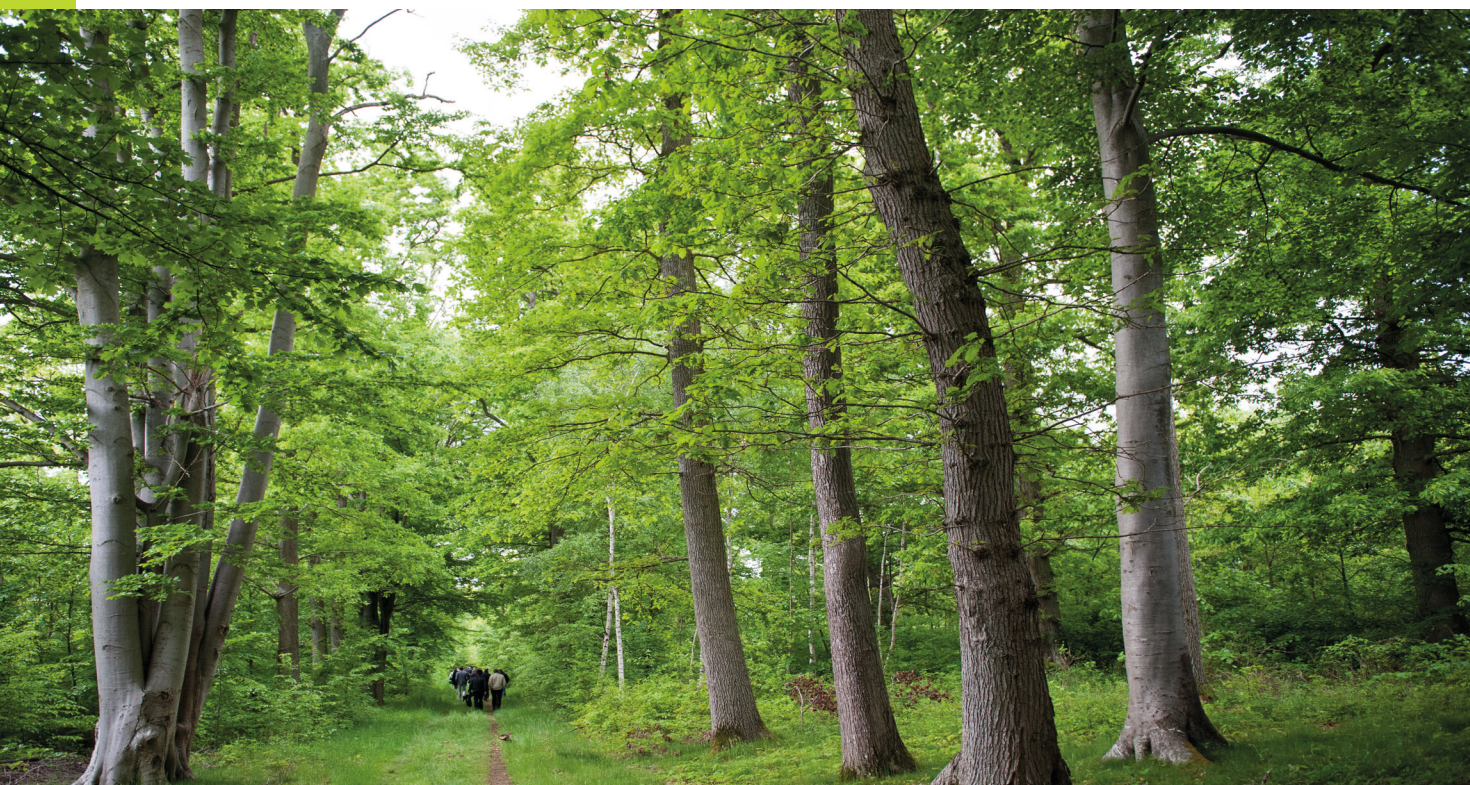
publics, bailleurs sociaux d'Île-de-France et partenaires à l'automne 2015.

Cette initiative pourrait notamment s'inscrire dans la dynamique des manifestations de la COP21, car la promotion du bois dans la construction est un facteur largement contributif à une société plus sobre en énergie et en carbone.

Classement de l'arc boisé du Val-de-Marne en forêt de protection

Le classement en forêt de protection permet de protéger la forêt de tout changement de destination. Autrefois réservé aux seules forêts dunaires et de montagne pour leur contribution à la lutte contre l'érosion, le classement en forêt de protection a été étendu aux forêts périurbaines pour leur rôle en terme d'écologie et de bien-être des populations.

Le classement en forêt de protection est inscrit en priorité dans les orientations régionales forestières qui définissent la politique forestière de l'État en région Île-de-France.



A ce jour, les massifs de Fontainebleau (28 915 ha) et de Rambouillet (25 200 ha), les forêts de Sénart (3 410 ha) et de Fausses Reposes (615 ha) sont classés en forêt de protection par décret en Conseil d'État.

L'arc boisé du Val-de-Marne s'étend sur 3 départements (91, 94 et 77), 16 communes et près de 3 000 ha. Le 3 juillet 2013, à l'invitation de la préfecture du Val-de-Marne, une réunion de présentation du projet s'est tenue devant les élus, les grands gestionnaires et propriétaires afin de permettre, d'une part d'en affiner le contour et, d'autre part d'obtenir une adhésion large au projet de classement.

La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif, à la demande de la préfecture du Val-de-Marne, a arrêté la période du 28 avril au 11 juin 2014 pour la réalisation de l'enquête publique, étape précédant la transmission du projet au Conseil d'Etat.

L'acquisition du massif forestier de la commanderie

Le massif de la Commanderie forme avec la forêt de Fontainebleau et celle des Trois Pignons un ensemble forestier d'un seul tenant qui a vocation à être domanial, compte-tenu d'une part, de sa renommée internationale, et d'autre part, de l'intérêt social, de loisir et de qualité de vie qu'il représente pour la région Île-de-France.

Le ministère en charge de la forêt a aussi acquis à partir de 1980, à l'amiable, toutes les propriétés qui lui étaient offertes sur un périmètre d'intervention foncière de 2 549 ha pour répondre aux besoins d'accueil du public en offrant de grands espaces de détente. Par arrêté en date du 30 août 2004, le Préfet de Seine-et-Marne a déclaré d'utilité publique, l'acquisition du massif forestier de la Commanderie par l'État en vue de la constitution d'une forêt domaniale. Cette déclaration d'utilité publique, qui doit permettre d'acquérir les 6 871 parcelles ou 4 876 propriétés restantes, a été renouvelée le 30 mars 2009, reportant ainsi la date d'expiration de ses effets au 30 août 2014. Elle devrait l'être à nouveau afin de



s'assurer de la maîtrise foncière de l'ensemble du périmètre.

Bilan du plan pluriannuel régional de développement forestier 2012/2016

La réunion annuelle de la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF), enceinte de concertation régionale pour concevoir, suivre et évaluer la mise en oeuvre de la politique de la filière forêt-bois, dans le cadre de la politique nationale, s'est tenue le 27 novembre 2013.

La séance a été principalement consacrée au bilan annuel de la mise en oeuvre du plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) 2012-2016, dont l'objectif est de développer la production et la valorisation économique du bois

en Île-de-France.

La quasi totalité des onze actions prévues dans ce plan a été initiée. Cet exercice de bilan a été l'occasion de mettre en exergue certaines initiatives régionales en particulier un point sur :

- L'état d'avancement du projet relatif aux forêts domaniales périurbaines par l'ONF ;
- Les actions conduites par le Parc naturel régional du Gâtinais français en faveur de la mobilisation du bois ;
- Les dispositifs de soutien à la forêt et à la filière bois prévus dans le cadre de la prochaine programmation des fonds européens, notamment du FEADER ;
- Le « Pass' filière » forêt-bois porté par l'interprofession «Francilbois».

PERSPECTIVES 2015 ►

- Mettre en place les dispositions de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, en particulier celles ayant vocation à dynamiser la filière forêt et bois ;
- Mettre en oeuvre les actions qui visent une mobilisation accrue de la ressource et des propriétaires issues du plan national d'actions pour l'avenir des industries de transformation du bois et du fond stratégique national de la forêt et du bois ;
- Contribuer à la mise en oeuvre du plan d'actions du Pass'Filières «forêt-bois» au 2ème trimestre ;
- Finaliser la procédure de classement en forêt de protection de l'Arc boisé du Val-de-Marne.
- Signer la Charte bois construction à l'automne 2015

L'enseignement agricole en Île-de-France, un contributeur majeur à la transition agro-écologique



La mise en œuvre des politiques publiques visant à la triple performance économique, écologique et sociale.

L'activité agricole s'appuie sur des ressources naturelles (sol, eau, air, biodiversité) qu'il convient de préserver quantitativement et qualitativement. La réduction de la dépendance aux intrants (engrais, produits phytopharmaceutiques, vétérinaires, énergie) procure un avantage économique aux agriculteurs et permet de diminuer l'impact environnemental. Pour cela il convient d'engager une évolution des systèmes de production qui place l'agronomie au cœur des pratiques pour combiner performances économiques, environnementales et sociétales : c'est le projet agro-écologique pour la France.

L'enseignement agricole, dans le cadre de ce projet, doit être exemplaire et prendre toute sa place pour relever ce défi. A cet effet, les exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole doivent mettre en œuvre des pratiques agricoles innovantes dans des domaines très variés (préservation

de la biodiversité, réduction des intrants, préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau, certification environnementale).

Les enjeux étant intrinsèquement territoriaux, la transition agro-écologique des exploitations agricoles de l'enseignement agricole doit être préparée au niveau local, partagée et portée par les acteurs institutionnels et économiques du territoire.

Le plan régional « enseigner à produire autrement »

Pour mettre en œuvre cette politique, la DRIAAF/SRFD Ile-de-France a élaboré, de mars à novembre 2014, un programme régional de transition agro-écologique formalisant l'engagement des établissements d'enseignement agricole en faveur du « produire autrement » en mobilisant l'ensemble des centres de formation (Lycées, Centre de Formation d'Apprentis, Centre de Formation Professionnelle Pour Adultes) et tout particulièrement les exploitations agricoles de ces établissements.

Ce programme a pour objectif de renforcer le rôle de ces établisse-

ments et de leurs exploitations agricoles comme outils de démonstration, d'expérimentation et de support pédagogique pour accompagner la transition agro-écologique.

Son élaboration s'est appuyée sur une analyse régionale réalisée à partir du Projet Régional d'Agriculture Durable (PRAD) ayant fait l'objet d'un arrêté régional signé le 7 novembre 2012, du Projet Régional de l'Enseignement Agricole 2013-2018 (PREA) et du Projet Régional de l'Enseignement Agricole Public 2013-2018 (PREAP).

Un diagnostic sur chaque exploitation, réalisé en avril-mai 2014, a permis de déterminer les conditions environnementales, économiques et sociales, les projets en cours ou à venir, l'implication dans les 7 plans nationaux en faveur de l'agro-écologie et les potentialités susceptibles d'être mises en valeur. Ce diagnostic a pris en compte le travail réalisé en 2013 sur le même thème.

Ce projet régional « enseigner à produire autrement » a été soumis au Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole (CTREA) le 19 novembre 2014 et au Comité Régional de l'Enseignement agricole (CREA) le 27 novembre 2014. Ces



instances ont validé les orientations retenues pour ce projet :

► implication de tous les établissements dans les 7 plans nationaux en poursuivant les actions en cours, en les développant et en initiant de nouvelles actions sur les domaines non encore couverts par les actions en cours. Le projet met l'accent sur la nécessité d'évaluer, de capitaliser et de valoriser les actions réalisées ;

► la prise en compte d'objectifs non couverts par les plans nationaux mais relevant des spécificités du territoire : zéro-phyto, agroforesterie, commercialisation en circuits courts, développement de l'élevage en zones céréalières, valorisation pédagogique des exploitations et développement du volet social ;

► mise en place d'un plan régional de formation à destination des acteurs du plan régional « enseigner à produire autrement » comprenant des formations thématiques et des formations sur site pour chaque EP-LEFPA.

► réalisation d'un dossier documentaire ayant pour ambition de faciliter l'accès à l'information des acteurs du plan. Ce dossier est consultable en ligne sur une conférence régionale créée dans le cadre de ce plan sur la messagerie de l'enseignement agricole ;

► enrichissement du projet sur proposition du CREA en rajoutant 3 nouveaux axes : les métiers de l'aménagement paysager, les métiers du cheval et la certification environnementale.

UN SÉMINAIRE RÉGIONAL « ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT »

Le 14 novembre 2014 a été réalisé un séminaire « enseigner à produire autrement » réunissant une forte proportion des acteurs du plan afin de bénéficier de l'intervention d'enseignants-chercheurs, de professionnels, d'inspecteurs de l'enseignement agricole et de présenter le projet de programme devant être soumis aux instances régionales.

► Mobilisation pour la transition agro-écologique des exploitations agricoles des établissements de l'enseignement agricole d'Île-de-France formalisée par des programmes pour

chaque établissement,

► Mobilisation des équipes pédagogiques pour élaborer des projets pédagogiques faisant notamment apparaître l'utilisation des exploitations comme support pédagogique,

► Actualiser le programme régional « enseigner à produire autrement »

LES OLYMPIADES DES MÉTIERS DANS LES MÉTIERS DE JARDINIER/PAYSAGISTE.

Savoir-faire, dextérité, créativité, capacité d'adaptation et enfin rage de vaincre, tels étaient les qualités à mettre en oeuvre, le vendredi 7 mars 2014 au golf de Lésigny, en Seine-et-Marne, pour les sélections régionales des Olympiades des métiers de jardinier/paysagiste.

L'épreuve consistait à réaliser, dans un temps limité et en situation réelle, sur un carré de 16 m², un aménagement paysager qui concentre la plupart des difficultés techniques du métier.

Il restait 6 équipes pour cette finale régionale représentant 6 lycées différents alors que pour les sélections 12 équipes concouraient.

Résultats :

1 - Florian Lecomte et Corentin Laginha, TECOMAH

2 - Aurélien Oliveira et Thibaut Debrois, CFPPA de Brie-Comte-Robert

3 - Romain Ernst et Yoan Grente, CFA La Bretonnière

Chiffres clés

- 3846 élèves et étudiants

- 1960 apprentis

- 268 établissements offrant des formations agricoles aux scolaires

Évolution de l'offre de formation

Pour la voie scolaire :

► Certificat d'Aptitudes Professionnelle Agricole Service en Milieu Rural au lycée Saint-Philippe de Meudon.

Pour la voie de l'apprentissage :

► Brevet de Technicien Supérieur Agricole Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise agricole au centre de formation des apprentis AFASEC à Boissy-Saint-Léger

► Certificat de Spécialisation Gestion de l'arbre d'ornement au centre de formation des apprentis de Saint-Germain-en-Laye

► Certificat de Spécialisation Collaborateur et Concepteur Paysagiste au centre de formation des apprentis de Saint-Germain-en-Laye

PERSPECTIVES 2015 ►

► Mobiliser les exploitations agricoles des établissements de l'enseignement agricole d'Île-de-France pour la transition agro-écologique grâce à la formation des programmes pour chaque établissement ;

► Mobiliser les équipes pédagogiques pour élaborer des projets pédagogiques faisant notamment apparaître l'utilisation des exploitations comme support pédagogique ;

► Actualiser le programme régional « enseigner à produire autrement »

► Participer à la relance de l'apprentissage.

Assurer des fonctions d'analyse économique et de prospective, en complément des enquêtes statistiques

PARIS ET L'AGRICULTURE FRANCILIENNE : PUBLICATION D'UNE ÉTUDE SUR L'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE FRANCILIENNE SUR QUARANTE ANS (DE 1970 À 2010)

Depuis 1970, le recensement agricole, vaste enquête statistique, est mené tous les dix ans par les services du ministère chargé de l'agriculture dans la France entière. Le dernier a eu lieu en 2010. Les résultats de ces recensements permettent d'analyser quarante années d'évolutions pour l'agriculture francilienne.

L'agriculture francilienne s'est développée au fil des siècles dans un contexte très particulier : celui de la proximité de Paris. Cette ville a constitué tôt un débouché important pour les productions de la région. Afin de répondre à la demande, l'agriculture francilienne a fourni une gamme diversifiée de productions, où la céréaliculture occupait une place de choix, car elle représentait la base de la nourriture. Ce contexte a nettement évolué depuis le XIX^{ème} siècle, et plus encore depuis les années 1950. L'avantage représenté par la proximité immédiate de l'agglomération parisienne a été remis en question avec le développement des transports et de nouvelles méthodes de stockage et de transformation des productions.

L'agriculture francilienne a ainsi dû -et doit encore tous les jours assurer sa rentabilité au sein d'un système productif agricole et agroindustriel très concurrentiel, de plus en plus mondialisé, et d'un territoire urbain ou périurbain.

CÉRÉ'OBS, TROISIÈME ANNÉE D'OBSERVATION EN ÎLE-DE-FRANCE

Le programme Céré'Obs, mis en place progressivement par France AgriMer, est un dispositif de suivi hebdomadaire de l'état des cultures céréalières en France, basé sur l'observation de leurs stades de développement et des conditions de cultures. L'Île-de-France est entrée dans le dispositif en février 2012. Céré'Obs s'appuie sur des observations principalement des chambres départementales d'agriculture, mais aussi d'organismes économiques et d'instituts techniques, organisés par zone géographique. Le site Céré'Obs présente chaque semaine une synthèse au niveau régional et au niveau national d'indicateurs de l'état des céréales. Cette synthèse concerne le blé tendre, le blé dur, l'orge d'hiver, l'orge de printemps et le maïs grain. En Île-de-France, toutes ces céréales sont suivies à l'exception du blé dur, la surface cultivée en blé dur représentant seulement 1,5 % de la surface totale de céréales.

En 2014, le dispositif a montré des conditions de culture meilleures qu'en 2013 et un développement du blé tendre en avance par rapport à 2013, une année tardive.

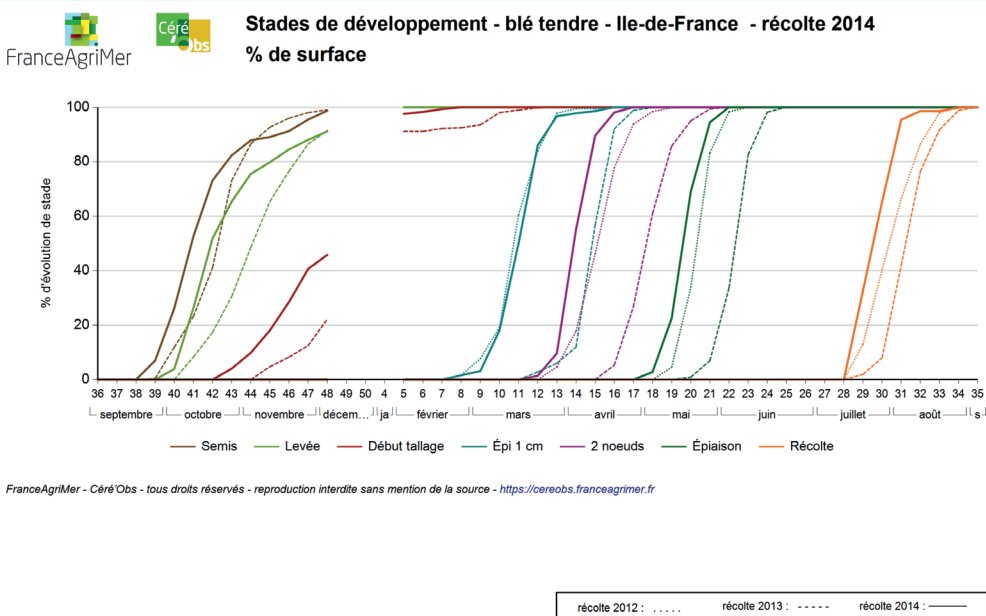
En termes de conditions de culture pour le blé tendre en Île-de-France, l'année 2014 fut dans l'ensemble meilleure que 2013 mais moins bonne que 2012.

En termes de stades de développement, le blé tendre en Île-de-France a été en avance par rapport à 2013 à tous les stades : semis, levée, épiaison et récolte. Le maïs-grain a également été en avance en 2014 par rapport à 2013 jusqu'au stade humidité du grain à 50 %.

L'OBSERVATION DES PRIX DES PRODUITS FRAIS SUR LE MIN DE RUNGIS

a) Programme d'enquêtes et valorisation

La DRIAAF assure la production de données pour le réseau des nouvelles des marchés (RNM) de FranceAgriMer. Sur le marché d'intérêt national (MIN) de Rungis, une dizaine d'enquêteurs conjoncturistes suivent chaque jour, à partir de 3 heures du matin, les prix d'un ensemble de produits frais (fruits et légumes, produits de la mer, produits carnés, produits laitiers, œufs, fleurs). Les informations recueillies sont recoupées et commentées avant d'être diffusées auprès de nombreux opérateurs (producteurs, expéditeurs, grossistes, importateurs, gestionnaires de restauration collective,...). Elles servent également de référence pour les organisations interprofessionnelles, l'Observatoire de formation des prix et des marges, les services de l'État (INSEE et SSP, pour établir des indices de prix et nourrir des analyses économiques conjoncturelles pour appréhender les crises économiques), l'Union européenne (au regard des obligations communautaires en matière de communication



des prix), les assurances, etc.

Le MIN de Rungis est le plus important marché de gros de produits frais en France. Il représente plus de 60 % de l'activité marché de gros, en termes de chiffre d'affaires 2012 (plus de 50 % pour les fruits et légumes, plus de 75 % pour les produits carnés ou la marée).

En 2014, des notes de conjoncture hebdomadaires, tous secteurs, des synthèses mensuelles par secteur (fruits et légumes, marée, produits carnés) et des bilans de campagne (fleurs coupées) ont été publiés.

b) Audit externe de renouvellement de la certification du RNM

Le centre RNM de Rungis a participé en novembre 2014 à l'audit externe de renouvellement de la certification du RNM, avec les centres de Lyon, Strasbourg, Lille et Montreuil. Les conclusions de l'audit ont été positives (absence de non-conformité) et la certification ISO 9001 : 2008 est donc maintenue.

LE PROGRAMME D'ENQUÊTES STATISTIQUES 2014

Le service a réalisé en 2014 l'enquête annuelle auprès des exploitations forestières et des scieries, les enquêtes de conjoncture, l'enquête sur la comptabilité d'un échantillon d'exploitations agricoles (RICA), et l'enquête Teruti-Lucas, auxquelles se sont rajoutées deux enquêtes :

a) L'enquête « structures » 2013

Entre deux recensements agricoles, deux ou trois enquêtes sur la structure des exploitations sont organisées. Effectuées par sondage, elles permettent d'actualiser les données. L'enquête de 2013 est la première après le recensement agricole de 2010 (une autre est prévue en 2016). En Île-de-France, l'échantillon comptait 1 655 exploitations. Les principaux thèmes abordés concernaient la main d'œuvre, les superficies mises en culture, les cheptels, le statut juridique des exploitations, le mode de faire-valoir des terres et les labels de qualité, les activités de diversification et les principaux modes de commercialisation.

b) L'enquête sur le carreau des producteurs de fleurs coupées (MIN de Rungis)

Il y a une quinzaine d'années, on comptait environ 250 producteurs de fleurs coupées franciliens présents toute l'année sur le MIN de Rungis. Aujourd'hui il en reste à peine dix fois moins. Face à une demande de plus en plus faible et une concurrence étrangère de plus en plus forte, les producteurs de fleurs coupées franciliens rencontrent des difficultés, et la relève peine à être assurée. Le service régional de l'information statistique et économique (SRISE) a interrogé chaque producteur au dernier trimestre 2014, et les résultats de cette enquête paraîtront avant l'été 2015.

CHIFFRES-CLÉS : LE SUIVI DE LA CONJONCTURE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE EN ÎLE-DE-FRANCE AU SRISE

1- Publication mensuelle de la note de conjoncture;

2- Données de prix des produits frais sur le MIN de Rungis traditionnelles suivantes :

► Publication quotidienne des cotations pour un ensemble de produits frais (3 000 produits)

► Publication hebdomadaire d'une synthèse du marché de Rungis (cotations tous produits frais, arrivages SEMMARIS, commentaires)

► Publication de synthèses mensuelles et par secteur du marché de Rungis.

3- Données mises à jour chaque mois sur le site internet :

► Prix des intrants (Indice régional mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole)

► Prix des produits de grandes cultures (blé tendre, orges, maïs, pois, féverole)

► Surfaces, rendements, productions des céréales et des oléoprotéagineux

► Collecte des céréales et des oléoprotéagineux

► Le lait produit en Île-de-France (volumes et prix).



PERSPECTIVES 2015 ►

Enquêtes statistiques :

- Réaliser l'enquête sur les pratiques phytosanitaires en grandes cultures (Phyto GC) et l'ensemble des enquêtes annuelles ;
- Contribuer à la mise à jour de la base de sondage ;

Études :

- Publier l'atlas régional complet sur l'agriculture francilienne et les résultats de l'enquête forêts privées ;
- Publier des résultats économiques des exploitations agricoles consolidés pour les années 2012 et 2013 au 1^{er} semestre, et des résultats provisoires pour 2014 au 2nd semestre ;

Réseau des nouvelles des marchés :

- Valoriser les données produites par des notes de conjoncture régulières ;
- Préparer l'audit interne de juin.

ZOOM SUR LE MIN DE RUNGIS EN MAI 2014

Après un mois de décembre traditionnellement très animé et festif aux pavillons de la volaille et de la marée et un début d'année plus routinier et plutôt calme, le marché de Rungis prend des couleurs vives et de belles odeurs fin avril-début mai, avec l'arrivée des nombreux fruits et légumes frais de saison (fraises, framboises, cerises, abricots, melons, salades, asperges,...) et du muguet notamment.

Les produits des pêches évoluent aussi à ce moment-là, avec les premiers poissons bleus (sardines, maquereaux,...). La consommation de poisson (et de viande) s'oriente alors progressivement vers les produits à griller, en fonction l'évolution des conditions météorologiques.

Les enquêteurs conjoncturistes du RNM doivent alors se montrer particulièrement attentifs à la transition, à l'évolution rapide des produits présents sur le marché et à coter au quotidien.

Le muguet du 1er mai

Le marché de Rungis est approvisionné pour le 1er mai en muguet de Nantes, Bordeaux et de la région Ile-de-France, complété de muguet des bois. Le muguet est vendu en brins (principalement de la région nantaise) ou en pots (d'Ile-de-France notamment). Cette année, un temps doux a favorisé une production abondante et une floraison rapide du muguet. Ainsi, certains pots ont dû être stockés en frigo pour arriver à maturité le 1er mai. L'ensemble des cours sont en très nette baisse par rapport à l'an dernier.

La salade francilienne : début de campagne difficile

La campagne de salade francilienne se développe dans un contexte difficile en 2014. En effet, des conditions climatiques fraîches et pluvieuses freinent à la fois l'évolution végétative de la salade et la demande. On note quelques dégâts occasionnés par des maladies fongiques. Les disponibilités sont d'abord juste suffisantes, puis les volumes régressent nettement. Les cours sont stables en chicorée frisée et en scarole.

La campagne de fraises françaises : un pic de production début mai

Les fraises françaises, la gariquette notamment, apparaissent au début du mois d'avril sur le marché de Rungis. Des températures supérieures aux moyennes saisonnières et une bonne luminosité permettent un début de campagne précoce en 2014. Le pic de la production française est atteint fin avril/début mai. La consommation de fraises est alors régulière et les cours évoluent à des niveaux proches de la moyenne quinquennale. Le marché se dégrade en seconde décade de mai, en raison des mauvaises conditions météorologiques. La campagne française se termine en général fin juin.



Le bilan de l'année agricole

UNE PRODUCTION ABONDANTE DE CÉRÉALES, D'OLÉAGINEUX ET DE BETTERAVES EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2014* ET DES PRIX EN BAISSE

La production de céréales et d'oléagineux est abondante en Île-de-France en 2014. Elle est supérieure de 5 % à celle de l'an dernier et de 8 % à la moyenne quinquennale 2009-2013. Les productions d'orge et de colza, notamment, sont en forte hausse. Cependant, la récolte 2014 de blé à destination de la meunerie rencontre des problèmes de qualité importants, notamment un indice de chute de Hagberg dégradé pour partie de la récolte. La production betteravière est, quant à elle, excellente et avoisine le volume record de 2011.

De 2 millions de tonnes en 2014, la récolte de blé tendre bénéficie d'une hausse conjuguée des surfaces (+ 1 %, soit + 1 900 hectares par rapport à 2013) et des rendements (86 q/ha, soit + 2 q/ha) et augmente de 4 % par rapport à 2013. La production d'orge, de 571 300 tonnes en 2014, est en hausse de 13 % par rapport à l'an dernier du fait de la progression des surfaces (+ 4 300 ha par rapport à 2013) et des rendements (76 q/ha, soit + 5 q/ha). La production de maïs, de 471 300 tonnes, diminue légèrement

en 2014 (- 1 %), en raison d'une baisse des surfaces (- 5 300 ha par rapport à 2013) en partie compensée par la forte hausse des rendements (108 q/ha, soit + 11 q/ha).

La récolte de colza, de 309 000 tonnes, augmente fortement par rapport à 2013 (+ 19,5%) grâce à la hausse simultanée des surfaces (+ 750 ha) et des rendements (40 q/ha, soit + 6 q/ha). La production de féveroles, de 54 300 tonnes, progresse de 7 % à la faveur d'une hausse des surfaces (+ 250 ha) et des rendements (39 q/ha, soit + 2 q/ha). Quant aux pois, leur production, de 26 000 tonnes, recule fortement, de 20 % par rapport à 2013, suite à la diminution des surfaces (- 830 ha) et des rendements (42 q/ha, soit - 5 q/ha).

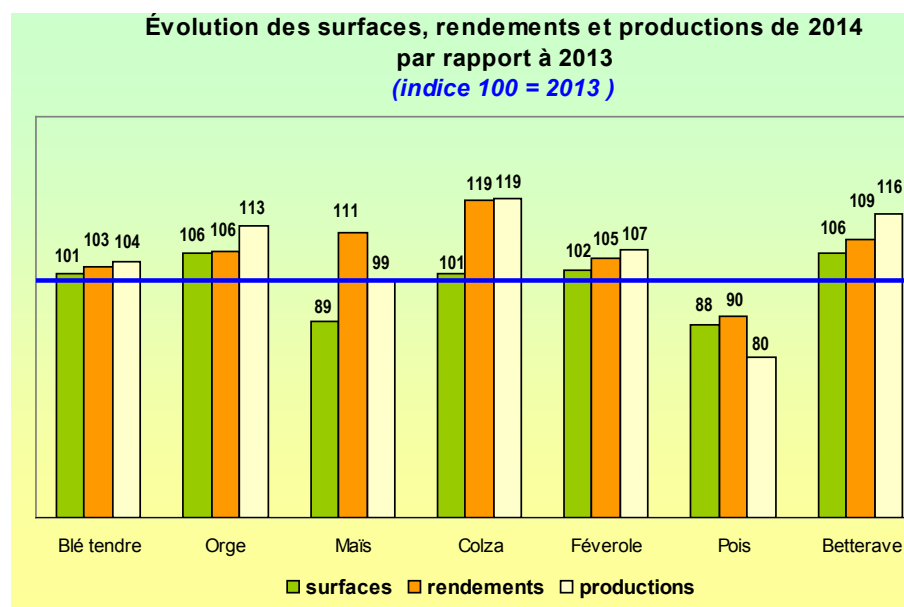
Les rendements de la récolte 2014 en Île-de-France s'avèrent globalement conformes aux bonnes perspectives entrevues dès le printemps, malgré l'excès d'humidité de l'automne et de l'hiver 2013-2014, la sécheresse du printemps 2014 et la période pluvieuse et fraîche d'avant les moissons. Toutefois, la récolte de blé a révélé des problèmes de qualité, avec en particulier un indice de chute de Hagberg dégradé pour partie de la récolte. Le segment meunier est de ce fait plus étroit et le segment fourrager plus large qu'à l'accoutumée, ce qui donne son ca-

ractère atypique à la récolte de blé tendre en 2014. Les opérateurs ont habilement géré cette récolte atypique et profité de l'ouverture de nouveaux marchés lointains, ce qui a allégé les difficultés redoutées par la filière française.

Pour ce qui est des betteraves, les rendements franciliens sont excellents en 2014. De 92 tonnes de betteraves à 16° par hectare, le rendement moyen est supérieur de 3 t/ha à la moyenne quinquennale 2009-2013 et de 8 t/ha au rendement moyen de 2013. La richesse moyenne en sucre est de 17°7, soit 0,9° de moins que la moyenne quinquennale mais 0,3° de plus que l'an dernier. La sole de betteraves, de 42 335 hectares, est en hausse de 7 % par rapport à la moyenne quinquennale. En conséquence, la production de betteraves s'élève à 3,9 millions de tonnes en 2014, une valeur en nette hausse aussi bien par rapport à la moyenne quinquennale (+ 9 %) que par rapport à l'an dernier (+ 16 %). Elle avoisine le volume record de 2011.

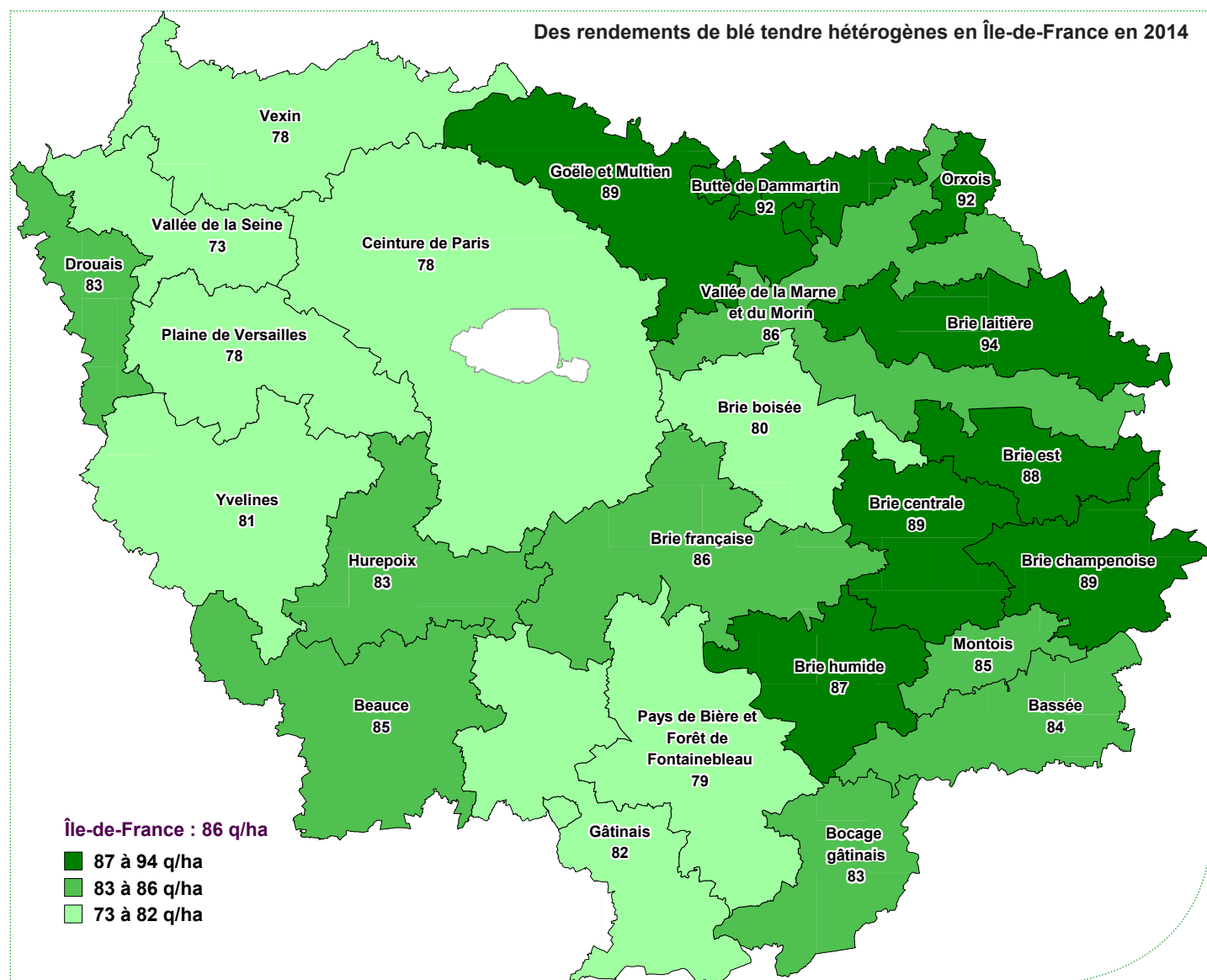
Les conditions climatiques de la campagne 2014 ont été globalement favorables à la croissance des betteraves, avec notamment un été bien arrosé suivi d'un automne chaud, sec et ensoleillé, ce qui a contribué à produire de bons rendements. Ceux-ci ont toutefois été légèrement moins bons qu'escomptés, en raison du développement de maladies foliaires (mildiou) provoquées par le temps frais et pluvieux du mois d'août. L'absence de précipitations en automne a permis un bon déroulement des arrachages.

Davantage de céréales, d'oléagineux et de betteraves et moins de protéagineux en Île-de-France en 2014



* pour la campagne agricole millésimée « 2014 », le cycle de production se déroule de septembre 2013 à décembre 2014 et le cycle de commercialisation de juillet 2014 à juin 2015. A cette notion de campagne agricole millésimée « 2014 » se rattache la notion de résultats courants de la campagne (en net repli en « 2014 »).

Des rendements de blé tendre hétérogènes en Île-de-France en 2014



UN REVENU DES EXPLOITATIONS CÉRÉALIÈRES EN REPLI EN 2014

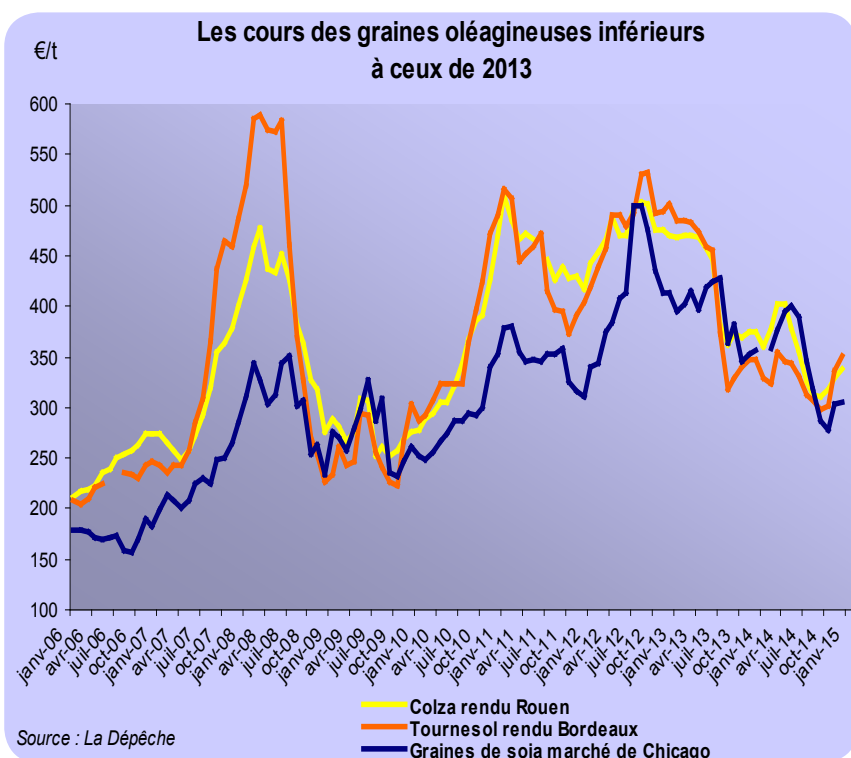
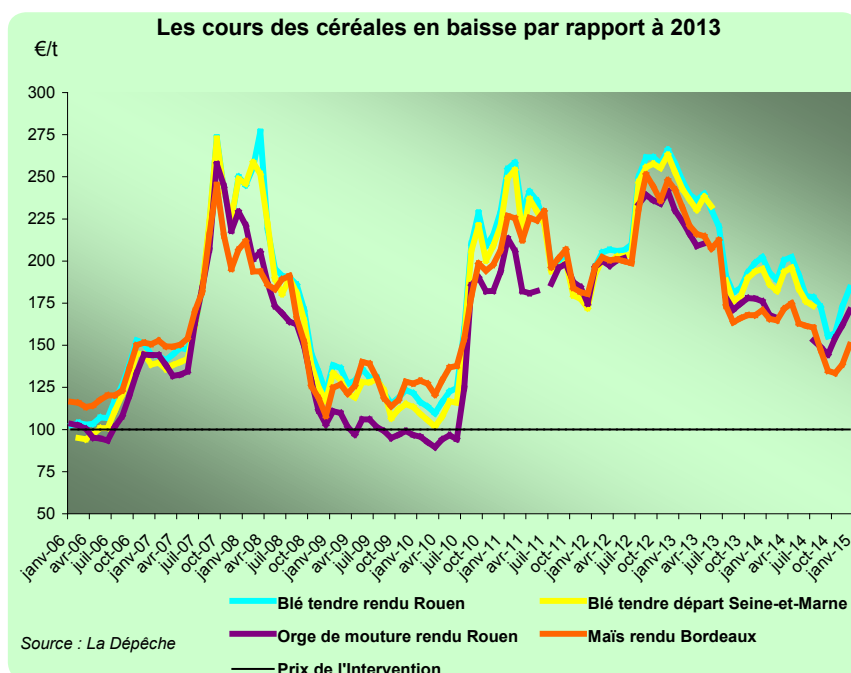
En 2014, la valeur de la production agricole régionale affiche un net repli par rapport à 2013, une année pourtant déjà proche, en termes de résultats, de la mauvaise année 2009. La récolte de céréales et oléo-protéagineux est globalement abondante. Une partie des blés meuniers sont cependant déclassés en blés fourragers, en raison de la dégradation de leur qualité.

Parallèlement, les coûts des consommations intermédiaires baisseraient légèrement, en lien avec le recul des prix de l'énergie et des lubrifiants.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat régional des exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux devrait être en forte baisse en 2014, ce que confirment les comptes prévisionnels de l'agriculture qui prévoient un résultat national par actif non salarié de ces exploitations en forte baisse en 2014.

Les prix des céréales et oléagineux relatifs à la récolte 2014 (à mi-campagne de commercialisation) sont en baisse tant par rapport à 2013 que par rapport à la moyenne quinquennale 2009-2013.

La baisse, globalisée sur l'ensemble des produits et pondérée par les volumes, serait de 15 % en Île-de-France en 2014, soit 35€/t de moins par rapport à la moyenne quinquennale 2009-2013.



Assurer un fonctionnement optimisé et l'accompagnement des personnels du ministère chargé de l'agriculture en région

Le Secrétariat général assure le fonctionnement courant de la DRIAAF.

Il dirige pour ce faire, l'activité financière et budgétaire (budget de fonctionnement d'environ 600 K.€), mais également la logistique et la gestion des ressources humaines de proximité pour l'ensemble de la communauté de travail, soit 123 agents au 31 décembre 2014 répartis sur 3 sites.

Il concourt également au rôle d'animation régionale sur les fonctions support auprès de l'ensemble des personnels du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en région Île-de-France.

Pour une efficace et sereine articulation interministérielle entre les DDI, des réunions mensuelles ont été mises en place, tant avec les DDT qu'avec les DDPP.

La préparation des dialogues de gestion donne lieu, quant à elle, sous l'égide du contrôleur de gestion à un examen bilatéral approfondi des moyens et besoins de chacune des 12 DDI. Après accord des DDI, les BOP régionaux et leur répartition entre UO sont validés en Pré-Car en tout début d'année.

Le dialogue social et l'accompagnement professionnel des agents

Le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ont été renouvelés à l'issue des élections professionnelles du 4 décembre.

Ces élections ont concerné les 3 versants de la fonction publique. Elles ont également permis le renouvellement, au niveau national, des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et les Commissions Consultatives Paritaires (CCP).

La DRIAAF a été chargée, outre la mise en œuvre de ces élections dans la population de la direction régionale, de la coordination des élections en DDI et en EPLEFPA.

Les opérations électorales se sont déroulées sans incident et le taux de participation a été plus important en Île-de-France que la moyenne nationale.

Le CT s'est réuni à trois reprises en 2014, les 14 mars, 30 octobre et 28 novembre.

Le comité du 28 novembre a été réuni à titre exceptionnel pour émettre un avis sur la convention de mise à disposition des services de l'Etat chargés du FEADER pour la période 2014/2020.

Le CHSCT de la DRIAAF s'est réuni 3 fois, les 28 mars, 06 juin et 12 novembre.

La Commission Régionale d'Information et de Concertation (CRIC) a été créée en 2012, pour répondre à la préoccupation d'instituer un lieu de dialogue au niveau régional afin d'examiner les problématiques propres aux agents du ministère exerçant leurs missions au sein de la DRIAAF et des Directions Départementales Interministérielles (DDI).

Animée par la DRIAAF, la CRIC a été réunie le 14 janvier 2014 et a permis de présenter les résultats du dialogue de gestion des BOP 215 et 206, le document régional de formation continue, mais aussi d'échanger sur les grands enjeux stratégiques du ministère, la modernisation de l'action publique et les orientations ministérielles.



La politique de prévention des risques professionnels

Le CHSCT a poursuivi en 2014 le travail accompli lors de l'élaboration du Document Unique 2013/2014.

Le bilan d'étape réalisé à la mi 2014 a permis de constater que 45 des 69 mesures inscrites au Plan de Prévention des Risques avaient été réalisées.

Pour la période 2014-2015, 42 actions d'organisation, de formation et d'investissement ont été retenues dans le nouveau PPR (dont 21 reportées du plan 2013/2014 vers le plan 2014/2015).

Les membres du CHSCT de la DRIAAF ont, en outre, été particulièrement sensibilisés à la mise en œuvre de la prévention des risques psychosociaux au ministère, qui s'intègre dans le cadre plus général de l'amélioration des conditions de travail des agents. Ce travail sera largement approfondi en 2015.

Bilan 2014 de la formation

En 2014, les formations « métiers » représentaient environ 60 % de l'offre de la délégation régionale formation continue à l'attention des personnels du MAAF: agents de la DRIAAF, des DDPP et DDT, de l'enseignement technique agricole. Une cinquantaine de formations sur la microbiologie, HACCP, restauration collective, droit pénal et administratif, l'agriculture et l'urbanisation, la sylviculture et la gestion forestière, les TIAC, les NAC...ainsi que sur les outils SIGAL, QGIS, AGORHA, Escal, In Design, Calc, Excel...a répondu aux besoins exprimés dans le document régional de formation. Plus d'une trentaine d'actions régionales dédiées à la communauté éducative ont été mises en place également sur la pédagogie, le décrochage scolaire, les rénovations, la formation au management des CPE,...

Afin de participer au processus de mutualisation des formations, la délégation a ouvert pour les formations dites « transverses » des places à l'interministériel, en lien avec la plate forme RH de la préfecture d'Île-de-France.

La délégation a accueilli 24 agents de l'interministériel. En contre partie, 18 agents de la DRIAAF ont bénéficié des offres diversifiées de la plate-forme RH.

Pour les préparations aux examens professionnels à la déprécarisation et aux concours, l'offre régionale s'est axée sur la préparation des écrits, la constitution du dossier de la Reconnaissance des Acquis de l'expérience Professionnelle (RAEP), en complément du niveau national pour 12 actions.

Les agents ont bénéficié sur le volet de « la santé sécurité au travail », de formations sur les risques liés à l'utilisation de couteaux en abattoirs, formation des membres de la cellule 'veille et alerte' et du comité hygiène «santé et sécurité au travail», de l'obtention de CACES pour l'enseignement agricole, de formation des agents à devenir Secouristes au travail ou à maintenir leur compétences, de formation initiale des assistants de prévention de formation spécifique pour l'encadrement du SRAL Rungis et Roissy sur l'organisation du travail.

La délégation formation continue a proposé 1133 places de stage correspondant à 150 jours de stage pour un taux de remplissage de 75 %. Au global, 858 agents ont pu bénéficier de formations régionales pour 1418,5 jours de formation (1119,5 hors concours) :

- ▶ 183 agents de la DRIAAF ;
- ▶ 281 des DDPP ;

- ▶ 48 des DDT ;
- ▶ 201 de l'enseignement technique agricole ;
- ▶ 30 de l'enseignement supérieur ;
- ▶ 82 du MAAF et province ;
- ▶ 21 agents issus de l'interministériel.

La mise en œuvre de la loi de déprécarisation a constitué un enjeu majeur des politiques publiques de ressources humaines en 2014.

Le dispositif législatif 2012-2016 vise à titulariser les agents non titulaires(en CDD et CDI).

Il prévoyait pour l'ensemble du ministère un total de 900 postes ouverts par concours en 2013 dans les corps de catégorie A et B pour les filières administratives et techniques, dans et hors secteur de l'enseignement agricole.

Le secrétariat général a piloté le dispositif hors-enseignement en région Île-de-France, le service régional formation et développement (SRFD) le dispositif enseignement. Une population de 54 agents contractuels en DRIAAF (1/3) et en DDI (2/3) a été identifiée et accompagnée dans son parcours de déprécarisation.

11 agents ont réussi des concours de déprécarisation en 2014 (pour rappel: 5 agents en avaient réussi en 2013)

Le taux de réussite aux concours de déprécarisation s'est élevé cette année à 73% des inscrits.

PERSPECTIVES 2015

- ▶ Elaborer le diagnostic, puis le plan d'actions en matière de Risques Psycho Sociaux ;
- ▶ Décroisement des effectifs MAAF/MEDDE en DDT ;
- ▶ Offre de formations liées à l'agro-écologie: «produire autrement» et «enseigner à produire autrement» ;
- ▶ Déploiement de l'outil Chorus D-T ;
- ▶ Déploiement de Resytal en DDPP et au SRAL.

Organigramme de la DRIAAF en 2014

SAFER ET EMPLOI
Jacques MATHERON

MISSION DÉFENSE
Lucien DASTE

CONTROLE DE GESTION
Yamine AFFEJEE

DIRECTRICE
Marion ZALAY

DIRECTEUR-ADJOINT AUX AFFAIRES RÉGIONALES
Bertrand MANTEROLA
DIRECTRICE ADJOINTE AUX AFFAIRES DÉPARTEMENTALES
Marie-Christine De Guénin

INGÉNIEUR GÉNÉRAL DE
BASSIN
Jean-Claude VIAL

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Sébastien FAUGERE

Adjoint

Éric DIEUPART-RUEL

SERVICE RÉGIONAL
DE L'ALIMENTATION

Yves DOUZAL

Adjointe

Laure ALNOT

SERVICE RÉGIONAL DE
L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Juliette FAIVRE

Adjoint

Antoine MENET

SERVICE RÉGIONAL DE
LA FORÊT ET DU BOIS,
DE LA BIOMASSE ET DES
TERRITOIRES

Pierre-Emmanuel
SAVATTE

Adjointe

Elvira MELIN

SERVICE RÉGIONAL DE
L'INFORMATION STATISTIQUE
ET ÉCONOMIQUE

Sylvie De SMEDT

Adjointe

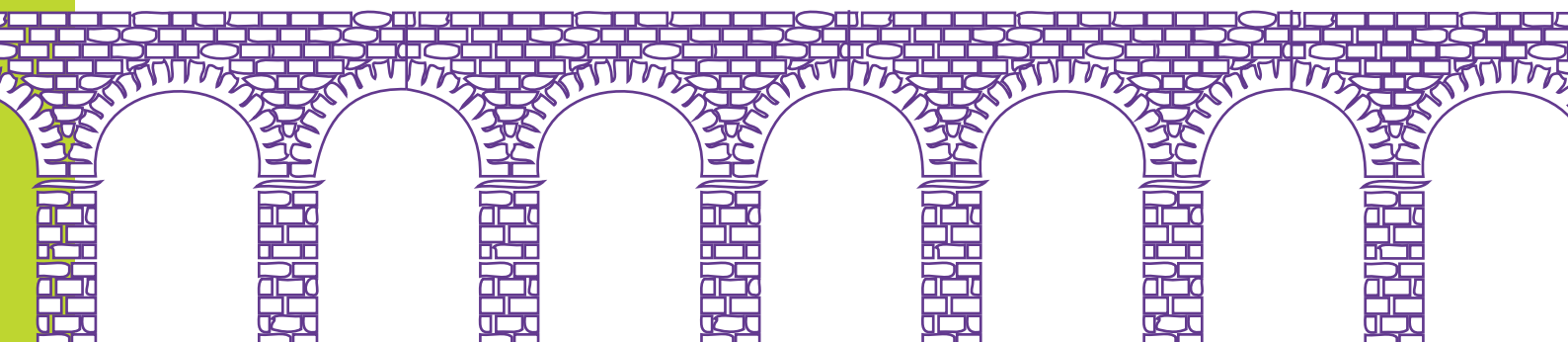
Christine CHEVEAU

SERVICE RÉGIONAL DE
LA FORMATION ET DU
DÉVELOPPEMENT

Catherine
RACE

Adjoint

Jean-Charles
COTHENET



Directrice de la publication

- Marion Zalay

Directeur de la rédaction

- Bertrand MANTEROLA

Rédaction

- Les services de la DRIAAF

Conception graphique

- Sabrina GREGOIRE

Crédits photographiques

- Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : Copyright ©Pascal Xicluna/Min.Agri.Fr
page 9 - Crue en pays de Loire, camping municipal de Cheffes (49)
page 10 - Village et champs de colza dans le Vexin
page 14 - Le pré, lieu inconnu
page 16 - La bergerie de Villarceaux, éco - territoire cultivé en agriculture biologique
page 18 - Lycée Saint Germain en Laye
page 28 - Ecophyto, salariés en entreprise de territoire (Edt) en formation «Certiphyto»
- Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : Copyright ©Xavier Remongin/Min.Agri.Fr
page 22 - muguet francilien
- Site internet du Ministère de l'agriculture et de la forêt :
GIEE : Une première application de la loi d'avenir pour l'agriculture (PDF - 766.1 ko))

Impression

- BOUDARD imprimeur - Cachan



www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr

www.ile-de-france.gouv.fr

